

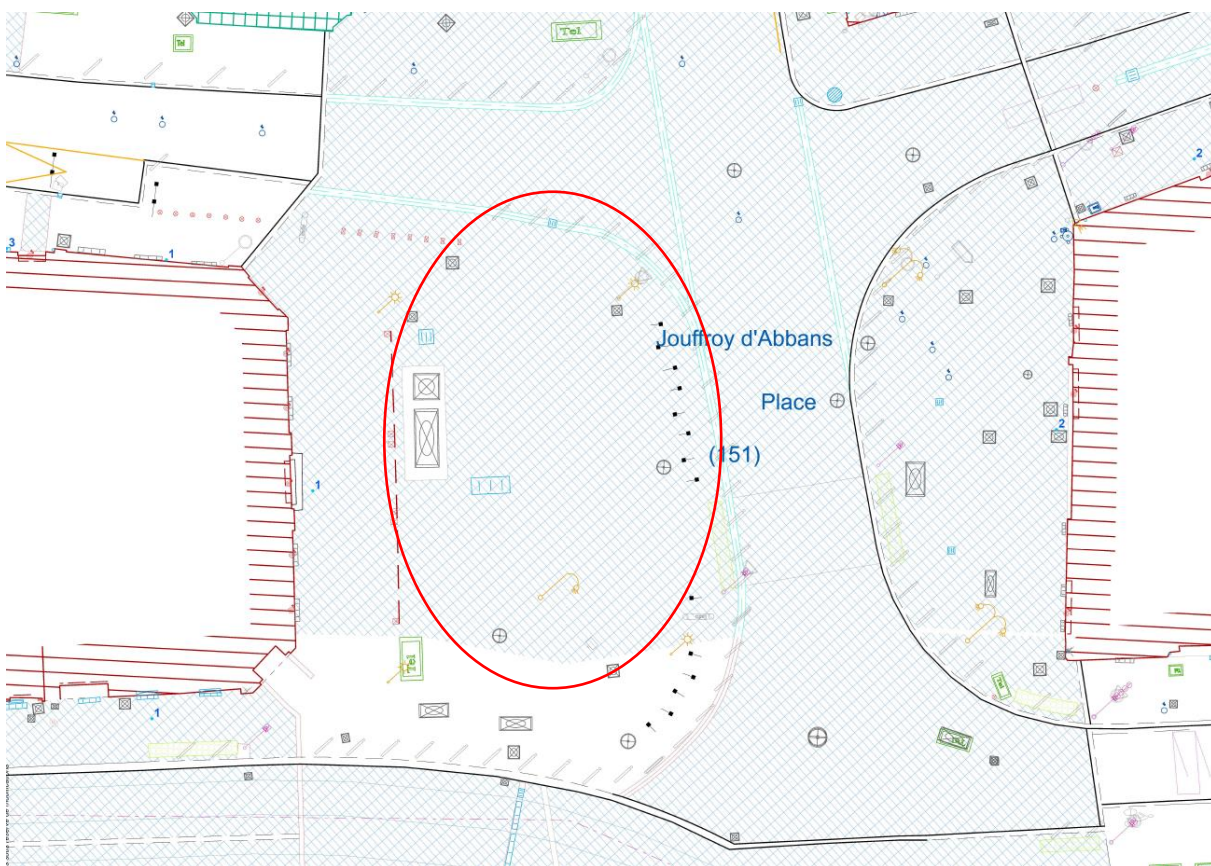
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ

1. NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Ville de BESANÇON- Service commerce
Adresse : 2 rue Gabriel Plançon, La City, 25043 BESANÇON CEDEX
Contact : 03 81 61 59 28 / julie.choulet@grandbesancon.fr

2. LIEU DU MARCHÉ

L'organisation du marché se fera sur la place Joffroy d'Abbans
Cette place peut contenir 5 chalets de 3 m. La ville de Besançon fournira les chalets en fonction de la disponibilité du stock.



3. NATURE DU PROJET

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation spontanée pour organiser un marché destiné à mettre en valeur les villes jumelées et/ou les produits de l'Italie durant la période de Noël.

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L.2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

4. DUREE

L'occupant sera autorisé à exploiter son marché du 27 novembre au 24 décembre 2026. L'autorisation d'occupation du domaine public prendra cependant en compte les jours d'installation nécessaires.

5. LES OBLIGATIONS

a) La redevance

L'occupant s'engage à régler à la ville de Besançon une redevance dont le montant est fixé par la délibération du 4 décembre 2025 (pour 2026). A titre d'exemple, pour un chalet de 3 m, le tarif est à 159.19€ soit 795.95€ pour 5 chalets de 3 m.

Le service stratégie et animations commerciales établira une facture.

La consommation des fluides sera prise en charge par la Ville de Besançon. La Ville assurera également la communication de l'évènement dans le plan global de communication sur le marché de Noël.

b) Sécurité

Le bénéficiaire devra prévoir un plan de sécurisation de la manifestation conforme aux prescriptions en vigueur.

Il devra déposer un dossier de sécurité à la Préfecture de Besançon au moins 2 mois avant l'exploitation. Il devra se conformer aux décisions/prescriptions de la préfecture tout au long de l'exploitation du site.

6. MODALITES DE REPONSE

Toute personne physique ou morale peut se manifester soit :

- par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Ville de Besançon
Service Stratégie et animations commerciales
La city
4 rue Gabriel Plançon
25043 BESANÇON CEDEX

- par mail sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.grandbesancon.fr>

Un cahier des charges sera adressé à chaque personne ayant manifesté son intérêt en vue de la mise en concurrence entre tous les candidats ayant manifesté leur intérêt

7. DATE LIMITE DE REPONSE

La date limite de réponse est fixée au **03 août 2026 12h00**